

ECO-CHÈQUE MOBILITÉ - AIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

OBJECTIF

Inciter les administrés de la Région Occitanie à acquérir une voiture électrique ou hybride rechargeable.

Document Source

Feuille de route 2019 - Action 70

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité propre et alternative)

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action



Direction Générale Déléguée
Infrastructures et Mobilités

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Dans le cadre du plan d'actions en faveur de la mobilité, de l'environnement et du pouvoir d'achat, la Région Occitanie a institué un dispositif d'aide financière dans l'achat d'une voiture électrique ou hybride rechargeable d'occasion. Le montant de l'aide est de :

- 30 % du coût d'acquisition, plafonnée à 2 000 €, pour une personne physique majeure non imposable
- 30 % du coût d'acquisition, plafonnée à 1 000 €, pour une personne physique majeure imposable

La voiture électrique ou hybride rechargeable doit être d'occasion et doit avoir été achetée auprès d'un professionnel exerçant son activité professionnelle sur le territoire de la région Occitanie.

L'aide de la Région Occitanie versée au demandeur peut être cumulable avec la prime à la conversion de l'État, au titre de cette même voiture (sous réserve du respect des conditions fixées à l'article D251-3 du code de l'Énergie).

Pour plus d'information sur les modalités et conditions d'éligibilité :

<https://www.laregion.fr/Eco-cheque-mobilite-voiture-electrique-ou-hybride>

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 1er Mars 2019 : mise en service du dispositif

MOYENS MIS EN OEUVRE

Action mise en oeuvre dans le cadre du plan d'actions en faveur de la mobilité de la Région Occitanie

Partenaires associés



FINANCEMENT

Estimation du coût global

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs escomptée

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés.

INDICATEURS DE SUIVI

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité 

La Région Occitanie s'est fixé pour objectif de devenir la première région à énergie positive.

Les transports représentent une source importante de gaz à effet de serre et de polluants nocifs pour la santé.

La Région a décidé de favoriser le développement des modes de transport propres tout en préservant le pouvoir d'achat des habitants. Elle propose depuis mars 2019 un dispositif d'accompagnement à la transition pour les habitants de l'Occitanie : l'écochèque mobilité.